

 METZ
ÉVÉNEMENTS

 **Rapports d'Activités**
Année 2015
&
Liasses fiscales



SAS
Parc des Expositions
de Metz Métropole

METZ EXPO
ÉVÉNEMENTS

SAS
Centre des Congrès
de Metz Métropole

METZ CONGRÈS
ÉVÉNEMENTS

Exercices d'exploitation
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Sommaire

Metz Evènements filiale du Groupe GL events

▪ Metz-Expo Evènements et Metz-Congrès Evènements filiales du Groupe GL Events	3
▪ GL Events en 2015	3
▪ GL Events Venues	3
▪ Les événements marquants en 2015	5
▪ Les différents espaces GL Venues.....	6
▪ Les tendances du marché événementiel 201-2015	14

Rapport d'activité 2014 de Metz Expo Evénements

▪ Introduction	18
▪ Informations juridiques.....	19
▪ Activité 2015	20
▪ Chiffres clés 2015	25
▪ Exploitation du site.....	28
▪ Programme des manifestations 2015.....	29

Les manifestations accueillies	30
▪ Les manifestations accueillies associées à la prestation de services	31
▪ Les principales manifestations accueillies	32

Les manifestations organisées	33
▪ Salon pour les Économies d'Énergies	36
▪ Urbest Grand Est Salon pour l'Espace Public	38
▪ Créativa, Salon des Loisirs Créatifs.....	40
▪ Salon du Chocolat et des Gourmandises du Grand Est	41
▪ Dynamic Land.....	42
▪ Les Puces de Printemps	43
▪ Salon de l'Habitat et de la Décoration	44
▪ Salon 100 % Bio	47
▪ Foire de Mai	48
▪ Salon Chasse Pêche & Véhicules tout-terrain	49
▪ Immotissimo	52
▪ Foire Internationale de Metz.....	54
▪ SMAHRT Grand Est.....	58
▪ Agrimax, Salon Agricole du Grand Est.....	61
▪ Marché aux Puces pour « Noël de Joie ».....	64
▪ Salon des Antiquaires	65
▪ Marchés aux Puces du samedi matin	66

Food & Beverage	68
----------------------------------	-----------

Iso 14001	69
------------------------	-----------

L'équipe de Metz-Expo	71
------------------------------------	-----------

Annexes Metz-Expo Evènements :

▪ Annexe 1 : frais de fonctionnement.....	77
▪ Annexe 2 : informations liées à l'entretien et à la maintenance.....	78
▪ Annexe 3 : investissements réalisés.....	79
▪ Annexe 4 : charges salariales.....	80

Liasse fiscale	82
-----------------------------	-----------

Rapport d'activité 2015 de Metz Congrès Evénements

▪ Introduction	115
▪ Informations juridiques.....	116
▪ Activités Congrès	117
▪ Manifestations accueillies	118
▪ Chiffres clés 2015	120
▪ Perspectives 2016	122
▪ Les principales manifestations 2015	125
▪ Le Futur Centre des Congrès	127

Annexes Metz-Congrès Evènements :	128
--	------------

Liasse fiscale	130
-----------------------------	------------

Metz-Expo évènements et Metz-Congrès évènements filiales du Groupe GL Events

1. GL events

1.1. Le Groupe GL events en 2015

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est un acteur de référence présent sur les trois grands marchés de l'événementiel :

- congrès et conventions,
- événements et manifestations, qu'ils soient culturels, sportifs ou politiques,
- salons / expositions à destination des professionnels ou du grand public.

GL events accompagne ses nombreux clients institutionnels et privés (entreprises, institutions, organisateurs de manifestations, collectivités) sur l'ensemble de leurs projets, de la définition des stratégies ou concepts jusqu'à la mise en œuvre des opérations sur le terrain.

GL events a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 942,4 M€.

GL events est structuré autour de 3 pôles :

- **GL events Live** : alliant conseil stratégique et opérationnel en communication événementielle, et prestations de services à l'événement, le pôle Live regroupe un ensemble de savoir-faire allant de la conception à la réalisation de l'événement, en passant par la production.
- **GL events Exhibitions** pilote et anime plus de 350 salons organisés dans le monde, réservés aux professionnels et ou dédiés au grand public. Son portefeuille couvre de nombreux secteurs : agro-alimentaire, industrie, textile...
- **GL events Venues** gère 40 espaces événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, espaces réceptifs et multifonctionnels) dans 25 destinations en France et à l'international. Ces lieux se prêtent à l'accueil de tout type d'événement professionnel ou grand public : congrès, convention, salon, concert...

1.2. GL events Venues

Les palais des congrès et les parcs des expositions sont des équipements structurants de l'économie locale et leurs activités ont pour vocation de faire rayonner les villes et d'apporter des retombées économiques sur leur territoire, en particulier dans les secteurs de l'hôtellerie, du transport, du commerce, de la restauration et autres activités de tourisme d'affaires.

Faire des espaces événementiels des lieux de vie et d'échanges et des pôles d'attractivité contribuant au développement des villes et des territoires, c'est ce à quoi s'attache GL events, aux côtés des collectivités délégantes, en mettant ses expertises et savoir-faire au service du développement des sites dont il a charge.

Les espaces gérés par GL events ont des vocations multiples, ils évoluent en permanence pour répondre aux nouvelles attentes de leurs clients.

Les 40 espaces événementiels (parcs d'expositions, centres de congrès, espaces réceptifs et multifonctionnels...) gérés par GL events sont situés en France : Paris, Lyon, Nice, Strasbourg, Toulouse, Amiens, Clermont-Ferrand, Metz, Roanne, Saint Etienne, Troyes, Vannes et Valenciennes (ouverture prévue en janvier 2017); en Europe : Barcelone, Bruxelles, Budapest, La Haye, Londres, Padoue, Turin ; et dans d'autres pays comme le Brésil (Rio de Janeiro, São Paulo), la Chine (Shanghai) et la Turquie (Ankara, Istanbul).

1.3. Événements marquants de 2015

Plusieurs nouveaux sites ont rejoint le réseau de GL events en 2015 et début 2016 : La Chesnaie du Roy (à Paris, au cœur du Bois de Vincennes), le Paris Event Center, le Centre d'Expositions et de Congrès de Valenciennes (ouverture début 2017).

Le renouvellement de la certification environnementale ISO 14001 obtenue en 2012 par l'ensemble des sites du réseau GL events en France a été engagé pour ces sites en 2015 (certificat obtenu début 2016). Cette démarche s'intègre dans une stratégie globale mise en place au service de l'engagement de GL events en matière de responsabilité sociétale.

De nombreux événements (qu'ils soient de dimension internationale, nationale ou locale) ont été accueillis sur les sites. A noter parmi les événements internationaux accueillis les plus marquants : le Congrès EURETINA de la Société Européenne des Spécialistes de la Rétine au Palais des Congrès Nice Acropolis, le Congrès EAACI de l'Académie Européenne d'Allergie et d'Immunologie Clinique au CCIB de Barcelone, le SIRHA à Eurexpo Lyon, la Biennale du Livre de Rio de Janeiro au Riocentro... A Paris, le Palais Brongniart a accueilli plusieurs événements en lien avec l'innovation, par exemple : le Prix de l'inventeur européen, les Trophées E-commerce 2015...

En ce qui concerne les manifestations organisées par les sites du réseau GL events Venues, la réflexion stratégique engagée pour les foires, les autres salons grand public (par exemple les Salons Chocolat & Gourmandises, les Salons de l'habitat...) et les salons professionnels (en fonction notamment des filières d'excellence de chaque territoire) contribue au renouvellement de l'offre et de la communication autour de ces événements.

Sur l'activité séminaires, fort de son succès à Paris, le développement de l'offre « Espaces Affaires for meeting people » qui propose des espaces privilégiés pour des rencontres professionnelles (séminaires, déjeuners de travail, réunions) se poursuit sur les sites français accueillant des rencontres professionnelles.

1.4. GL events Venues : perspectives pour 2016

En 2016, GL events va continuer à développer son réseau de sites en France et à l'international.

GL events entend aussi poursuivre son développement dans les destinations où il est déjà présent notamment grâce à la structuration de son activité dans une logique d'organisation de destinations, pour favoriser les synergies entre les sites.

Le développement de l'activité des sites en gestion est aussi une priorité, il passera notamment par :

- la poursuite du développement de l'offre « Espaces Affaires for Meeting People » sur tous les sites français concernés par cette offre,
- la mise en place de partenariats via la signature de contrats-cadres avec des grands comptes pour pérenniser l'activité des sites,
- le développement des manifestations organisées par les sites dont les principaux axes d'évolution concernent la structuration de l'offre, l'optimisation de l'expérience client et de la communication (notamment à travers son volet digital).



LES PARCS DES EXPOSITIONS



Eurexpo – Lyon - France



Riocentro - Rio de Janeiro - Brésil



Lingotto Fiere – Turin - Italie



Sao Paulo Expo – Sao Paulo - Brésil



Padova Fiere – Padoue - Italie



Hungexpo – Budapest - Hongrie



Parc Floral - Paris - France



Grande Halle d'Auvergne – Clermont Ferrand - France



Metz Expo - Metz - France



Toulouse Expo – Toulouse - France



Strasbourg Convention & Exhibition Centre - France



Mégacité - Amiens - France



Troyes Expo Cube – France



Le Chorus – Vannes - France



Paris Event Center - France



LES CENTRES DE CONGRES



Maison de la Mutualité – Paris - France



Palais Brongniart – Paris - France



Centre de Congrès de Lyon - France



Nice Acropolis – Nice -France



Centre de Congrès Pierre Baudis
Toulouse – France



Polydome - Clermont-Ferrand - France



Centre de Conventions International de Barcelone
- Espagne



Metz Congrès – France



Centre de Congrès de Saint-Etienne –
France



Square – Bruxelles – Belgique



Congresium - Centre de Congrès et d'Expositions
Ankara - Turquie



World Forum Conference Centre –
La Haye – Pays-Bas



Palais de la musique et des congrès –
Strasbourg – France



Centre d'expositions et de congrès
Valenciennes - France

ESPACES MULTIFONCTIONNELS ET SALLES DE SPECTACLES



Zénith d'Auvergne – Clermont Ferrand - France



Le Scarabée – Roanne – France



HSBC Aréna – Rio de Janeiro - Brésil



PalaOval – Turin - Italie



Battersea Evolution – Londres – Royaume Uni

LES ESPACES RECEPTIFS



La Chesnaie du Roy – Paris - France



Château de Saint-Priest - Lyon - France



Performance Center - Shanghai



Espaces Vanel – Toulouse – France



The Seed – Istanbul - Turquie



La Sucrière – Lyon - France

2. LES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ÉVÉNEMENTIEL

2.1. Tendances de fonds du marché événementiel

Pour répondre aux attentes évolutives de ses clients, le marché de l'événementiel est en constante évolution. Avant de procéder à l'analyse des marchés où les sites événementiels gérés par GL events sont présents, voici un aperçu des tendances du marché de l'événementiel.

- **Des formats d'événements qui évoluent**

Avec les évolutions des technologies de l'information, le besoin d'échanger et de partager les savoir-faire, entraîne l'évolution des formats des événements.

Désormais, un événement dépasse le cadre d'un hall d'exposition ou de salles de conférence : les événements hybrides, comprenant la présence physique et la participation sur le web, les solutions digitales d'interactivité et de captation de contenus continuent de progresser. Cette évolution nécessite l'adaptation des équipements et des technologies de plus en plus sophistiquées.

- **La personnalisation des événements**

La personnalisation des événements se traduit à différents niveaux dans les événements organisés :

- les contenus de plus en plus spécialisés destinés à des communautés d'experts.
- la présentation personnalisée que recherche chaque participant (notamment via les outils digitaux).
- la mise en place de formats où chacun est acteur de l'événement : one-to-one, one-to-few, tables rondes, match-making, workshops. Les moments d'échanges informels deviennent aussi importants que le programme officiel.

- **L'enjeu de la connaissance client**

La connaissance client, qui passe par la collecte et l'exploitation des données avant, pendant et après l'événement, est aujourd'hui un enjeu fort car elle permet :

- d'apporter des services à forte valeur ajoutée aux acteurs d'un événement,
- d'adapter l'offre de services proposée aux participants,
- d'optimiser la préparation et le déroulement des événements et d'augmenter les chances de succès en créant ainsi une bonne dynamique pendant et après l'événement,
- de fidéliser les organisateurs et les participants, élément indispensable dans un marché de plus en plus concurrentiel.

- **Des événements plus participatifs**

Développer le volet participatif est aujourd'hui une des clés pour rendre les événements uniques et plus efficaces. Les participants n'attendent plus seulement d'écouter ou de voir des contenus attractifs, ils doivent aussi être stimulés plus globalement dans le cadre d'événements dont ils contribuent au contenu. Les innovations technologiques, mais aussi le design, l'architecture sont des facteurs permettant ces évolutions. C'est aussi parce que les lieux événementiels sont innovants et uniques que les événements qu'ils accueillent le deviennent.

- **Priorité à la sécurité des publics et des équipements**

Dans le contexte actuel où les questions liées à la sécurité des personnes et des équipements sont essentielles, garantir cette sécurité est un enjeu majeur pour tous les sites accueillant du public.



- **Une gamme de services élargie pour de véritables lieux de vie**

Avec des rythmes de vie qui s'accroissent et un monde de plus en plus interconnecté, les modes de travail, de consommation et de loisirs évoluent.

Les parcs d'expositions et les centres de congrès deviennent des lieux d'accueil, d'échanges, de travail et de détente. Ils peuvent offrir aux différents publics une large gamme de services professionnels et personnels (garderie, conciergerie, hôtel, restaurants, boutiques, etc...) devenant ainsi de véritables lieux de vie.

2.2. Evolutions 2014-2015 du marché en France et à l'international

Globalement, le volume d'événements organisés au niveau international est en croissance même si dans un contexte économique mondial contrasté, l'activité événementielle évolue de façon diverse selon les pays et leur situation économique.

Dans son enquête réalisée en 2015 auprès de ses membres, l'AIPC (International Association of Convention Centre), montre que les catégories d'activités dont la croissance est la plus forte dans le monde sont les salons et les événements d'entreprises.

2.2.1. Le marché des Foires et Salons

Les Salons et Foires représentent l'activité principale des parcs d'expositions. Selon les premiers chiffres publiés par l'UNIMEV (Union Française des Métiers de l'Événement), les données des Salons et Foires en France pour le premier semestre de 2015 sont globalement restées stables tant au niveau du nombre d'exposants (+0,2%) que de la surface de stands (-0,9%) et du visitorat (-0,8%). Toujours selon l'UNIMEV, les salons grand public et mixtes ont attiré un peu moins de monde au premier semestre 2015 (-0,9% de visiteurs). Le nombre d'exposants et la surface commercialisée connaissent également un repli (respectivement de -2% et -3,1%) pour les salons grand public.

A contrario, les salons professionnels, affichent une dynamique positive sur le premier semestre 2015. En effet, le nombre d'exposants a augmenté de 1,7% et la surface commercialisée de 3%. Le nombre d'entrées visiteurs enregistre quant à lui une hausse de 1,1%.

2.2.2. Le marché des Congrès

Sur le segment des Congrès en France, on enregistre selon l'UNIMEV, après une très belle année 2013, une baisse du nombre de congrès organisés en 2014 (-3,4%). Si l'on prend 2012 comme année de référence la tendance reste positive (+6,5%). On note aussi une augmentation du nombre moyen de participants par congrès, ainsi que de la part des internationaux.

L'activité congrès génère des retombées économiques importantes pour les sites et les villes qui les accueillent. Programmés très en amont, ils offrent une bonne visibilité de l'activité sur le long terme.

Selon les statistiques ICCA (International Congress and Convention Association), en 2014 la France se classe au 5^e rang des pays accueillant des congrès dans le monde.

Le nombre de congrès internationaux répertoriés en France s'est stabilisé en 2014 avec 533 événements accueillis en France. Paris occupe la position de ville leader au niveau international avec 214 congrès en 2014.

2.2.3. Le marché des événements d'entreprise

Concernant le tourisme d'affaires, l'étude réalisée chaque année par Coach Omnium montre en 2015, une hausse de 1,2 % du marché du tourisme d'affaires en France (qui représente un chiffre d'affaires de 8,2 milliards €).

Depuis la crise financière en 2008, on observe d'une année sur l'autre une alternance de hausses et de baisses de la demande qui s'explique notamment par le manque de visibilité sur le long terme des entreprises qui n'arrivent pas à anticiper leur stratégie en termes d'événements (avec des ajustements en cours d'année et des réservations parvenant dans des délais de plus en plus courts).





Toujours selon l'étude Coach Omnium, en 2015, la tendance à la baisse de la durée moyenne des réunions se confirme. Les activités périphériques sont elles aussi en diminution.

Globalement, le marché de l'événementiel est en constante évolution, avec des événements plus personnalisés et une diversification des formats nécessitant des espaces multifonctionnels et de solutions technologiques adaptées. Les observateurs de la filière insistent sur l'importance des capacités d'innovation, d'adaptation et de différenciation pour la réussite des acteurs du secteur.

Fort de sa connaissance du marché, de ses expertises et savoir-faire, GL events est partenaire des collectivités pour proposer des solutions adaptées aux spécificités des sites dont il a la gestion et à celles de leur territoire.

LES SITES DU RESEAU GL EVENTS

CENTRES DE CONGRÈS

- ANKARA (TURQUIE) : CONGRESIUM ANKARA
- BARCELONE (ESPAGNE) : CENTRE DE CONVENTIONS INTERNATIONAL DE BARCELONE (CCIB)
- BRUXELLES (BELGIQUE) : SQUARE BRUSSELS MEETING CENTRE
- CLERMONT-FERRAND : POLYDÔME
- LA HAYE (PAYS-BAS) : WORLD FORUM
- LYON : CENTRE DE CONGRÈS DE LYON
- METZ : METZ CONGRÈS ÉVÉNEMENTS
- NICE : ACROPOLIS
- PARIS : MAISON DE LA MUTUALITÉ
- PARIS : PALAIS BRONGNIART
- SAINT-ÉTIENNE : CENTRE DE CONGRÈS
- STRASBOURG : PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRÈS
- TOULOUSE : CENTRE DE CONGRÈS PIERRE BAUDIS
- VALENCIENNES : CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRÈS

PARCS D'EXPOSITIONS

- AMIENS : MÉGACITÉ
- BUDAPEST (HONGRIE) : HUNGEXPO
- CLERMONT-FERRAND : GRANDE HALLE D'Auvergne
- LYON : EUREXPO
- METZ : METZ EXPO ÉVÉNEMENTS
- PADOUE (ITALIE) : PADOVAFIERE
- PARIS : PARC FLORAL
- PARIS : PARIS EVENT CENTER
- RIO DE JANEIRO (BRÉSIL) : RIOCENTRO
- SÃO PAULO (BRÉSIL) : SÃO PAULO EXPO
- STRASBOURG : PARC DES EXPOSITIONS DU WACKEN
- TOULOUSE : TOULOUSE EXPO
- TROYES : TROYES EXPO
- TURIN (ITALIE) : LINGOTTO FIERE
- VANNES : LE CHORUS

ESPACES RÉCEPTIFS

- ISTANBUL (TURQUIE) : THE SEED
- LYON : CHÂTEAU DE SAINT-PRIEST
- LYON : LA SUCRIÈRE
- PARIS : LA CHESNAIE DU ROY
- SHANGHAI (CHINE) : PERFORMANCE CENTER
- TOULOUSE : ESPACES VANEL

ESPACES MULTIFONCTIONNELS ET SALLES DE SPECTACLES

- CLERMONT-FERRAND : ZÉNITH D'Auvergne
- LONDRES (ROYAUME-UNI) : BATTERSEA EVOLUTION
- RIO DE JANEIRO (BRÉSIL) : HSBC ARENA
- ROANNE : LE SCARABÉE
- TURIN (ITALIE) : OVAL



Rapport d'activité 2015



METZ  **CONGRÈS**
ÉVÉNEMENTS

GL Events



**Centre des Congrès
de Metz Métropole**



**Exercice d'exploitation
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015**

Introduction :

Metz-Congrès Evènements gère pour la troisième année les activités de congrès pour le compte de Metz Métropole.

Cela s'inscrit dans le cadre d'une délégation de service public entre la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et le groupe GL Events.

La Filiale Metz Congrès Evènement développe ses activités dans le cadre d'une mutualisation des moyens avec l'autre filiale du groupe Metz Expo Evènements.

L'année 2015 aura connu une progression du CA de Metz Congrès Evènements de + de 10 % par rapport à l'année précédente. Passant ainsi de 883 K€ en 2013 à plus de 1 200 K€ en 2015.

2015 a permis aux deux structures de consolider cette mutualisation et ainsi mieux répondre aux cahiers des charges fixé par la collectivité et notamment poursuivre les objectifs suivants :

- être un assemblier de congrès pour le compte de la Métropole
- assister la maîtrise d'ouvrage de Metz Métropole dans le cadre de la construction du Futur Centre des Congrès
- préparer les outils de commercialisation ainsi que les outils de communication
- pré commercialiser ce Futur Centre des Congrès
- participer activement aux cotés de l'agence de développement économique de Metz Métropole (MMD) à la promotion et à l'attractivité du territoire

2015 aura déjà été pour Metz Congrès Evènements l'année pour démarrer les différents scénarii d'intégration du Futur Centre des Congrès. Pour cela les équipes de Metz Congrès Evènements avec le soutien des experts du Groupe GL Events ont commencé à concevoir les plans stratégiques, de marketing, de communication pour assurer la commercialisation à venir du nouveau Centre des Congrès de Metz



Informations juridiques

Dénomination : Société d'exploitation du Centre des Congrès de Metz Métropole

Nom Commercial : METZ-CONGRES Événements

Forme juridique : SAS (associé unique)

Capital Social : 100 000 €

Est détenu par GL Events

Durée de la Société : 99 ans, du 09 janvier 2013 au 08 janvier 2112

- Président : Jean-Eudes RABUT
- N° d'identification : RCS Metz TI 790 342 497
- Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Greffe du Tribunal d'Instance de Metz le 12 décembre 2006
- Siren 790 342 497
- APE 8230Z

Délégation de service public du Parc des Expositions de Metz Métropole

- Convention de DSP* entre Metz Métropole et GL Events signée en date du 2 novembre 2007
- Durée de la DSP 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2007

Propriétaire de l'équipement : Communauté d'Agglomération de Metz Métropole

Type de contrat : affermage

Espaces :

- surface totale : 4 833 m²
- surface d'exposition :
 - 1 800 m² indoor
 - 1 750 m² outdoor
- autres équipements :
 - 1 auditorium de 600 places
 - 15 salles de commission (de 20 à 180 places)
 - parking gratuit de 5 000 places
- restauration
 - restaurants du site (600 couverts assis/buffet 500 couverts)
- activité :
 - congrès, expositions, colloques, manifestations, évènements sportifs, réunions, conférences, cocktails, forums, salons, ...
- nombre total de manifestations en 2015 : 58
- nombre total de participants en 2015 : 26 255

A. Activités Congrès

I - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La partie réceptive d'évènements est constituée de salons, de concours, de réunions, de conférences, d'assemblées générales, de congrès, de forums, de colloques,....

Ces secteurs ont généré un CA annuel de 1 217 K€ en 2015 contre 1 100 K€ en 2014. A noter le CA était de 883 K€ en 2013. L'activité Congrès progresse sur ces 3 dernières années.

Les événements majeurs qui ont marqué l'année 2015 sont, parmi les plus significatifs :

- *Les Conférences de l'Institut Européen d'Ecologie*
- *Le Concours d'Accès aux Instituts Régionaux d'Administration*
- *Les rencontres du personnel de la CAF MOSELLE*
- *La réunion des managers régionaux d'AUCHAN*
- *Le séminaire des managers EST d'ORANGE*
- *Le regroupement des jeunes de l'association Saint Vincent de PAUL*
- *Le Congrès National de la MGEN*
- *Le salon du Numérique #GEN3*
- *Le Forum Innovation Responsable en Lorraine du groupe LA POSTE*

L'activité de Metz-Congrès Evènements se scinde en plusieurs niveaux :

- La location des espaces
- La vente de nos services et prestations
- Le F&B (redevance de restauration et vente de prestations de restauration)

En 2015 :

Au total ce sont 58 prestations accueillies et 26 255 visiteurs qui ont fréquenté le site de Metz Congrès Evènements



Manifestations Accueillies

En 2015 les événements majeurs accueillis étaient :

▪ Cérémonie des Vœux de GROUPAMA et SPIE Grand Est	les 19 et 21 janvier
▪ Assemblée Générale CREDIT MUTUEL :	le 4 février
▪ Assemblée Générale FDSEA	le 13 février
▪ Concours Préfecture de la Moselle :	le 17 février
▪ Réunion des Managers AUCHAN :	le 18 mars
▪ Assemblée Générale Crédit Mutuel :	le 25 mars
▪ Assemblée Générale MSA Lorraine :	le 26 mars
▪ Convention Groupe SOS :	le 7 avril
▪ Séminaire et Soirée ORANGE :	les 10 et 14 avril
▪ Rassemblement Saint Vincent de PAUL :	les 5 et 15 mai
▪ Assemblée Générale Caisse d'Épargne :	le 23 juin
▪ Débat Public sur l'autoroute A31 :	le 25 juin
▪ Congrès National MGEN :	le 6 juillet
▪ Soirée Gestion privée BPALC :	le 17 septembre
▪ Repas prestige Usine d'Électricité de Metz :	le 12 octobre
▪ Salon Numérique GEN3 :	les 14 et 15 octobre
▪ Salon IRL LA POSTE :	le 20 novembre
▪ 50 ans AMLI Groupe Batigère :	le 24 novembre
▪ Repas de 600 jeunes agriculteurs :	le 28 novembre
▪ Arbre de Noël Ville de Metz :	le 13 décembre

Le Chiffre d'affaire est ventilé comme suit :

- 74,5% de clients CORPORATE
- 18,1% de clients ASSOCIATIFS
- 7,5% de clients INSTITUTIONNELS

Activité F & B

Le site Centre Foires et Congrès de Metz Métropole dispose de deux restaurants et de trois espaces bars. La gestion de la restauration, par contrat de sous-concession avait été confiée à un opérateur local : **La Grange de Condé**, à compter de la mi-février 2014. Celui-ci a pris la décision pour des raisons personnelles et d'un commun accord de mettre un terme à ce contrat, au 31 décembre 2015.

Le Chiffre d'affaire F&B vendu dans le cadre des manifestations accueillies dans les espaces CONGRES est de 512,99 K€ HT. Ce montant ne comprend pas le montant des redevances issues des restaurants.

1. L'Équipe de Metz Congrès Événements

L'équipe de Metz Congrès Événements est composée de :

- 1 Directeur Commercial (CDI)
- 1 Responsable Administratif (CDI)
- 2 Développeurs Commerciaux (2 CDI)
- 2 Chefs de Projet (CDI)
- 1 Assistante Commerciale (Contrat de formation en alternance – fin de son contrat en novembre 2014)

2. Mutualisation des Equipes

Dès 2014 les deux filiales Metz Expo Événements et Metz Congrès Événements ont créé un pôle « Manifestations Accueillies » au sein de GL events Metz. Cette l'équipe de Metz Événements gère et commercialise l'ensemble des manifestations accueillies pour le compte du Centre Foires et Congrès de Metz Métropole mais également pour la pré-commercialisation du Futur Centre des Congrès, ainsi que les sites partenaires.

Pour la partie opérationnelle et technique, Metz Congrès Événements fait appel au personnel technique de Metz Expo Événements. Selon la nature des évènements elle sollicite les services de sous-traitants spécialisés voire d'agents intérimaires.



Les Chiffres Clés de l'année 2015

Metz-Congrès Evènements a estimé son volume d'affaires pour l'année 2015 à 1 217 K€

- ▶ Manifestations accueillies : 1 217 K€
- ▶ F & B 2015 : 441 K€
- ▶ CA autres activités 2015 : 248 K€

Chiffres clés de 2015 :

CA annuel 2015 : 1 216 717 €

Répartition de l'activité en volume :

CA manifs accueillies : 1 216 717 €
Marge brute manifs accueillies : 397 117 €

CA F&B : 441 266 €

Marge F&B : 81 059 €

CA autres activités : 248 081 €
Marge autre activités : 26 203 €

Progression du chiffre d'affaires depuis le début du contrat de délégation de service public :
(Chiffre d'affaires liasse fiscale)

	2013	2014	2015
CA	883 K€	1 100 K€	1 217 K€
Progression/n-1	/	+ 24,5 %	+ 10,6 %

Données significatives du compte d'exploitation de 2015 :

	2013	2014	2015
Charges d'exploitation	1 327 K€	1 531 K€	1 529 K€
Résultat d'exploitation	6 K€	45 K€	- 5 K€
Résultat avant impôts	6 K€	44 K€	- 5 K€
Résultat après impôts	9 K€	33 K€	3 K€
Salaires/Charges sociales	378 K€	394 K€	307 K€
Dotation amortissements	2 K€	13 K€	14 K€

B. Futur Centre des Congrès

3. Point sur contrat DSP – rappel des principaux paramètres contractuels

Un contrat de délégation de service public définissant le cadre de l'exploitation du nouveau Centre des Congrès

- Une phase préalable à l'ouverture de l'équipement comprenant :
 - **Une mission d'assistance à optimisation fonctionnelle**, pour la conception du nouveau Centre des Congrès
 - **Une mission de pré-commercialisation** visant à assurer le meilleur remplissage du nouveau Centre des Congrès dès son ouverture en septembre 2018
- Une exploitation d'une durée de 6,5 ans à compter de la date de mise à disposition soit du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2024
 - **Des investissements initiaux** (bâtiment, matériels, mobiliers) à la charge du **délégrant**, le **renouvellement** des matériels et mobiliers d'exploitation étant à la charge du **déléataire**
 - Une convention tripartite Metz Métropole / GL events / Eiffage définissant la **répartition des opérations de maintenance** sur le bâtiment
 - Une **redevance de près de 70 K€ en année cible**, comprenant une **part fixe** et une **part variable**, intéressant la Collectivité au développement du chiffre d'affaires et à la performance de l'exploitation

4. Rappel : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

GL events intervient auprès de la Société Publique Locale *M3 Congrès* afin de les conseiller sur la fonctionnalité du Futur Centre de Congrès qui ouvrira ses portes le 1^{er} septembre 2018.

En 2015, les grandes phases de cette mission ont été :

- l'étude des phases APS, APD et PRO
- à chacune de ces phases analyse et concertation avec M3 Congrès et le groupement retenu Eiffage & Willmotte

Pour GL events, c'est une équipe de 5 personnes, chacune experte dans son domaine et sur les aspects techniques d'un site réceptif tel qu'un Centre des Congrès.

Le groupe des experts de GL Events formule surtout des préconisations et des avis dans le cadre de l'exploitation future du Centre des Congrès.

Pour cette mission AMO 78 jours ont été réalisés au 31 décembre 2015. Au total les équipes de GL Events participeront à hauteur de 175 journées pour mener cette mission.

5. Mission AMO

Construction :

- consolider l'équipe AMO locale
- suivre, valider et/ou proposer les documents d'exécution des différents lots de construction et d'aménagement
- réceptionner les travaux :
 - effectuer la sélection des lots à réceptionner et leur réception
 - participer aux commissions de sécurité
 - établir les modes opératoires de la maintenance avec le groupement d'Eiffage

Achats :

- établir les cahiers des charges pour les investissements de M3C
- aider M3C dans les démarches d'achat
- répondre aux consultations
- établir nos propres besoins : matériels et équipements d'exploitation

Equipe Exploitation Bâtiment et Opérations :

- Constituer l'équipe d'exploitation :
 - responsable Opérations et ou Bâtiment
 - responsable IT (Informatique et Telecom)
 - régisseur(s) – audio/vidéo
 - régisseur manutentionnaire
 - électricien / SSIAP

6. Documents et étude d'exploitation**Commercialisation :**

- définir les capacités d'exploitation du CCMM
- définir l'ensemble des prestations réalisables
- réaliser les premiers dossiers techniques : prospection et/ou commercialisation

Exploitation :

- Définir les consignes générales d'exploitation du CCMM
- Définir les modes opératoires spécifiques à chaque :
 - prestataires (exploitation et maintenance)
 - locaux (exploitation et maintenance)
 - utilisation

Perspectives 2016

La Société GL Parc des Expositions de Metz Métropole œuvre avec sa filiale cousine GL Centre des Congrès de Metz Métropole. Les deux structures ont mutualisé des pans de leurs activités, notamment par la constitution d'un pôle visant à développer les manifestations à accueillir tant pour le Parc des Expositions que pour le Centre des Congrès.

L'année 2016 sera marquée par la pose de la première pierre du Futur Centre des Congrès. Cela sous-entend que les équipes respectives des deux sociétés œuvreront à élaborer ce nouveau site et à assurer sa pré-commercialisation

Les objectifs fixés pour 2016 :

- **mutualiser l'ensemble de ses services**
- **concrétiser le projet du nouveau Centre des Congrès**
- **renforcer et former les équipes**

L'activité prévue :

1. Les événements accueillis

Au-delà des événements habituels, salons, conventions, concours,... viendront marquer notre programmation

- **Convention Séniors :** le 21 avril
- **Congrès de Chirurgie Orale :** les 26 et 27 mai
- **Congrès High Speed Machine :** du 03 au 06 octobre
- **GEN 4 – Salon du Numérique :** les 22 et 23 septembre

Tout au long de l'année 2016, ce programme prévisionnel sera complété d'événements à accueillir.

Les 28 000 m² de surface d'exposition et les 50 hectares d'exposition plein air ainsi que les 5.000 places de parking font du Centre Foires et Congrès de Metz Métropole un lieu de rendez-vous pour tous les acteurs du monde événementiel.



7. Les manifestations 2015 du Centre des Congrès

Evènement	Statut evt	Produit	Client org. événement	Début Evt	Fin Evt	Nb Participants evt
Cérémonie des Vœux 2015 -- 6204	Confirmé-Confirmed	Festif - Gala	GROUPAMA GRAND EST -- 460005667	19/01/15	19/01/15	200
Cérémonie des Vœux -- 6287	Confirmé-Confirmed	Séminaire - Journée d'étude	SPIE EST -- 460000008	27/01/15	27/01/15	160
CONFERENCE Corinne LEPAGE -- 6291	Confirmé-Confirmed	Colloque - Conférence - Sympos	INSTITUT EUROPEEN D'ECOLOGIE -- 460000011	02/02/15	02/02/15	600
Assemblée Générale -- 6147	Confirmé-Confirmed	AG - CA - Réunion d'actionnaires	UNION DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL DU DISTRICT DE METZ -- 460015800	04/02/15	04/02/15	400
ASSEMBLEE GENERALE FDSEA -- 6172	Confirmé-Confirmed	AG - CA - Réunion d'actionnaires	FDSEA -- 460000017	13/02/15	13/02/15	350
Concours d'Accès aux Instituts Régionaux d'Administration -- 6262	Confirmé-Confirmed	Examen / concours	PREFECTURE DE LA MOSELLE -- 460008679	17/02/15	17/02/15	900
Assemblée Générale -- 6138	Confirmé-Confirmed	AG - CA - Réunion d'actionnaires	CAISSE LOCALE DE METZ - CRÉDIT AGRICOLE DE LORRAINE -- 460015976	26/02/15	26/02/15	450
CONFERENCE Monsieur BELPOMME et Monsieur IRIGARAY -- 6300	Confirmé-Confirmed	Colloque - Conférence - Sympos	INSTITUT EUROPEEN D'ECOLOGIE -- 460000011	27/02/15	27/02/15	600
Congrès Front National, Cantonaux 2015 -- 6332	Confirmé-Confirmed	Congrès	FRONT NATIONAL UNITÉ FRANÇAISE -- 460005420	09/03/15	09/03/15	250
CONFERENCE MICHAEL LONDASLE -- 6294	Confirmé-Confirmed	Colloque - Conférence - Sympos	INSTITUT EUROPEEN D'ECOLOGIE -- 460000011	10/03/15	10/03/15	600
Rencontre du personnel de la CAF -- 6295	Confirmé-Confirmed	Réunion	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MOSELLE -- 460002172	17/03/15	17/03/15	300
Réunion Régionale Manager -- 6312	Confirmé-Confirmed	Réunion	AUCHAN -- 460011632	18/03/15	18/03/15	560
ASSEMBLEE GENERALE. -- 6245	Confirmé-Confirmed	Séminaire - Journée d'étude	CREDIT MUTUEL METZ QUEULEU BELLECROIX -- 460003613	20/03/15	20/03/15	300
CONCOURS IFSI METZ -- 6310	Cloturé - Closed	Examen / concours	INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS -- 460016521	21/03/15	21/03/15	450
ASSEMBLEE GENERALE -- 6129	Confirmé-Confirmed	AG - CA - Réunion d'actionnaires	CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT -- 460000029	25/03/15	25/03/15	550
Assemblée Générale Ordinaire et Élective -- 6282	Confirmé-Confirmed	AG - CA - Réunion d'actionnaires	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE LORRAINE -- 460007997	26/03/15	26/03/15	500
ASSEMBLEE GENERALE -- 6155	Confirmé-Confirmed	AG - CA - Réunion d'actionnaires	CREDIT MUTUEL SAINT JULIEN -- 460003619	27/03/15	27/03/15	350
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal -- 6336	Confirmé-Confirmed	Réunion	METZ METROPOLE -- 460007644	30/03/15	30/03/15	250
Forum Régional du FIPHP -- 6251	Confirmé-Confirmed	Colloque - Conférence - Sympos	SWING EVENT -- 460016406	02/04/15	02/04/15	250
Convention Séniors SOS -- 6191	Confirmé-Confirmed	Convention - Lancement de prod	KOREUSS -- 460006660	07/04/15	07/04/15	600
Comité stratégique -- 6322	Confirmé-Confirmed	Colloque - Conférence - Sympos	METZ METROPOLE DEVELOPPEMENT -- 460016543	09/04/15	09/04/15	150
Séminaire Budget 2015, Codir + Manager -- 6302	Confirmé-Confirmed	Séminaire - Journée d'étude	ORANGE -- 460013921	10/04/15	10/04/15	600
ORANGE TCRM BLIDA -- 6351	Confirmé-Confirmed	Manifestation extérieure	ORANGE -- 460016599	14/04/15	15/04/15	450
CONFERENCE MOHAMED TALEB -- 6271	Confirmé-Confirmed	Colloque - Conférence - Sympos	INSTITUT EUROPEEN D'ECOLOGIE -- 460000011	15/04/15	15/04/15	600
ECOLE DE MANAGEMENT STRASBOURG - - 6267	Confirmé-Confirmed	Examen / concours	ECOLE DE MANAGEMENT STRASBOURG -- 460004033	15/04/15	15/04/15	172
Débat Public Aménagement de l'A31 bis - - 6340	Confirmé-Confirmed	Colloque - Conférence - Sympos	ETAT D'ESPRIT -- 460004289	16/04/15	16/04/15	400
CONFERENCE JEAN-MARIE PELT -- 6349	Confirmé-Confirmed	Colloque - Conférence - Sympos	INSTITUT EUROPEEN D'ECOLOGIE -- 460000011	05/05/15	05/05/15	600

SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL -- 6359	Confirmé-Confirmed	Réunion	SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL -- 460004225	05/05/15	05/05/15	2 000
LA GRANDE ÉVASION -- 6344	Confirmé-Confirmed	Festif - Gala	ANGEL'S TEAM COMMUNICATION TLZ PROD -- 460016474	09/05/15	09/05/15	500
Rassemblement Solidaire SSV -- 6358	Confirmé-Confirmed	Séminaire - Journée d'étude	SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL -- 460004225	15/05/15	16/05/15	1 200
ASSEMBLEE GENERALE D'AVICULTURE -- 5905	Confirmé-Confirmed	Séminaire - Journée d'étude	SOCIETE CENTRALE D'AVICULTURE DE FRANCE SCAF -- 460015750	16/05/15	16/05/15	300
Cérémonie d'ouverture Challenge Michelet 2015 -- 6229	Confirmé-Confirmed	Manifestations sportives	DIRECTION TERRITORIALE MOSELLE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE -- 460016292	18/05/15	18/05/15	400
Kick Off TOSHIBA Région Est -- 6353	Confirmé-Confirmed	Convention - Lancement de prod	TOSHIBA REGION EST TRE SAS -- 460005781	29/05/15	29/05/15	80
Comité d'Exploitation BPALC -- 6374	Confirmé-Confirmed	Réunion	BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE -- 460000046	10/06/15	10/06/15	108
SOCIETE CENTRALE D'AVICULTURE DE FRANCE SCAF -- 6375	Offre - Offer	Réunion	SOCIETE CENTRALE D'AVICULTURE DE FRANCE SCAF -- 460015750	18/06/15	18/06/15	20
Assemblée Générale Ordinaire -- 6335	Cloturé - Closed	AG - CA - Réunion d'actionnaires	CAISSE D'ÉPARGNE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES - SIEGE SOCIAL -- 460018332	23/06/15	23/06/15	350
Débat Public Aménagement de l'A31 bis - 6386	Confirmé-Confirmed	Colloque - Conférence - Sympos	ETAT D'ESPRIT -- 460004289	25/06/15	25/06/15	300
Barbecue Annuel juin 2015 -- 6368	Confirmé-Confirmed	Festif - Gala	SPIE EST -- 460000008	26/06/15	26/06/15	220
Colloque -- 6365	Confirmé-Confirmed	Colloque - Conférence - Sympos	CGPME MOSELLE -- 460016798	26/06/15	26/06/15	400
Congrès national MGEN -- 6313	Confirmé-Confirmed	Manifestation extérieure	MGEN UNION -- 460008030	06/07/15	09/07/15	800
Soirée Gestion Privée -- 6409	Confirmé-Confirmed	Réunion	AUSTRASIA COMMUNICATION -- 460001694	17/09/15	17/09/15	600
Exposition : 50 ans de Technologies Automobiles -- 6288	Confirmé-Confirmed	Salon Grand Public hors Foire	KIWANIS CLUB - METZ AUSTRASIE -- 460016485	18/09/15	20/09/15	2 000
Repas Communal UEM 2015 -- 6361	Confirmé-Confirmed	Particuliers (Evènement privé)	UEM -- 460010733	12/10/15	12/10/15	200
Réunion FAFIH dans le cadre du Salon SMAHRT -- 6430	Cloturé - Closed	Réunion	FAFIH -- 460018376	13/10/15	13/10/15	20
GEN 3 -- 6346	Cloturé - Closed	Salon Professionnel - Rencontre	GRAND EST NUMERIQUE -- 460015703	14/10/15	15/10/15	800
Innovation Responsable en Lorraine 2015 -- 6315	Confirmé-Confirmed	Convention - Lancement de prod	LA POSTE / ANCI LORRAINE -- 460000359	20/11/15	20/11/15	1 500
50 ANS D'AMLI -- 6373	Confirmé-Confirmed	Festif - Gala	AMLI -- 460008686	24/11/15	24/11/15	500
Cérémonie de Remise de Diplômes BPALC -- 6252	Confirmé-Confirmed	Séminaire - Journée d'étude	BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE -- 460000046	25/11/15	25/11/15	250
Rencontre Nationale de l'Hygiène et de la Sécurité -- 6364	Confirmé-Confirmed	Séminaire - Journée d'étude	CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE -- 460012325	26/11/15	27/11/15	180
DINER BENEVOLES TERRES DE JIM -- 6434	Cloturé - Closed	Festif - Gala	LES TERRES DE JIM MOSELLE -- 460018381	28/11/15	29/11/15	660
Dîner de Gala. -- 6321	Confirmé-Confirmed	Festif - Gala	COMITÉ D'ENTREPRISE CARMÍ-EST -- 460016017	05/12/15	06/12/15	250
Arbre de Noël -- 6296	Confirmé-Confirmed	Colloque - Conférence - Sympos	AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL METZ -- 460000650	13/12/15	13/12/15	600

8. Le futur Centre des Congrès de Metz Métropole



Entrée principale du Palais des Congrès de Metz



Vue Est du Palais des Congrès de Metz



Entrée du Palais des Congrès de Metz de nuit



Vue Est du Palais des Congrès de Metz

ANNEXES

Entretien et Maintenance

- **Informations liées à l'entretien et à la maintenance 2015**

Entretiens et réparations Bien Immobiliers	1 106,73
Entretiens et réparations Matériel et outillage	
Entretiens et réparations Matériel de Transport	531,87
Entretiens et réparations Autres matériels	
Contrats de maintenance Administratif	8 422,42
Contrats Maintenance Bâtiments	
TOTAL	10 061,02

- **Investissements réalisés en 2015**

	2014	2015
Concession, brevets, licences, logo	2 600	
Fonds commercial		
Constructions		
Matériels industriel		
Matériel locatif		
Installation générale, agencement, aménagement*	14 716	
Matériel de transport		
Matériel de bureau et informatique	519	
Mobilier de bureau		
TOTAL	17 835	0

- **Investissements réalisés en cumul au 31.12.2015**

	2014	2015
Concession, brevets, licences, logo	2 957	2 957
Fonds commercial		
Constructions		
Matériels industriel	5 490	5 490
Matériel locatif	12 575	12 575
Installation générale, agencement, aménagement	26 602	26 602
Matériel de transport		
Matériel de bureau et informatique	5 269	5 269
Mobilier de bureau		
TOTAL	52 893	52 893

- **Maîtrise de la masse salariale :**

2015 :	307 441 €
2014 :	393 744 €
2013 :	377 585 €

- **Participation aux salariés :**

2015 :	0 €
2014 :	7 450 €
2013 :	0 €

**Liasse Fiscale
Année 2015
du 1^{er} janvier au 31 décembre**

GL Events

**Centre des Congrès
de Metz Métropole**

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2016

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0000 LA GRANGE AUX BOIS 57070 METZ		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 9 0 3 4 2 4 9 7 0 0 0 1 9		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le 31/12/2015					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 957	AG	1 449	1 509
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 065	AS	9 729	8 337
		Autres immobilisations corporelles	AT	31 871	AU	18 076	13 795
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	52 894	BK	29 253	23 640	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	168 439	BY		168 439
		Autres créances (3)	BZ	361 952	CA		361 952
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..)	CD		CE		
Disponibilités		CF	39 727	CG		39 727	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	570 118	CK		570 118	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	623 011	IA	29 253	593 758	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an d'immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2016

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000 ..)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 134
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	40 540
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 189
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	145 843
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	299 798
	Dettes fiscales et sociales	DY	101 341
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régül.	Produits constatés d'avance (4)	EA	12 440
	TOTAL (IV)	EB	34 337
	TOTAL (V)	EC	447 915
	Ecarts de conversion passif*	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	593 758
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	436 466	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2092

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 2016

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 216 717	FH		FI	1 216 717	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 216 717	FK		FL	1 216 717	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	306 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	450	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 523 674
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 192 276	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 128	
	Salaires et traitements*					FY	225 509	
	Charges sociales (10)					FZ	81 932	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	13 723
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						CF	1 528 572	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						CG	-4 898	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					CH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					CI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					CJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					CK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					CL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					CM		
	Différences positives de change					CN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					CO		
Total des produits financiers (V)						CP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					CQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					CR	315	
	Différences négatives de change					CS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					CT		
Total des charges financières (VI)						CV	315	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						CV	-315	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						CW	-5 213	

(RENVOIS : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

 1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFIP N° 2053 2016

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK -8 382	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 1 523 874	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 1 520 504	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN 3 189	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de location immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IC
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)		HX
	(9)	Dont transferts de charges		AI 450
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		AJ
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		AK
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		AL
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	
		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	
			Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	
			Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2016

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION
 (Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
Désignation de l'entreprise <u>SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 957	KE		KF 0	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS	18 065	KT	KU 0
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	26 602	KW		KX 0
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	5 269	LC		LD 0
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	49 936	LO		LP 0	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8C		8M		8T
		Autres participations		8U		8V		8W
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
TOTAL IV			LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	52 894	0H		0J 0	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		3		
				2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	2 957	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	18 065	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	26 602	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	5 269	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NF	
	TOTAL III		IV		NG	49 936	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		0W
		Autres participations		IO		0X		0Z
Autres titres immobilisés			1I		1B		1D	
Prêts et autres immobilisations financières			1J		1E		1C	
TOTAL IV			B		NJ		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			1H		0K	52 894	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6
AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2016

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	649	PF	800	PG		PH	1 449
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
Constructions		PR		PS		PT		PU	
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX		PY	
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PZ	5 212	QA	4 518	QB		QC	9 729
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	6 823	QE	6 650	QF		QG	13 474
Autres		QH		QI		QJ		QK	
Inst. générales, agencements, aménagement divers		QL	2 848	QM	1 756	QN		QO	4 602
Matériel de transport		QP		QR		QS		QT	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QU	14 881	QV	12 923	QW		QX	27 805
Emballages récupérables et divers		QU		QV		QW		QX	
TOTAL III		QU	14 881	QV	12 923	QW		QX	27 805
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	15 530	OP	13 723	OQ		OR	29 253
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Constructions		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Emballages recup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8
**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2016

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : <u>SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV			UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Chients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	168 439		168 439		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constatée) UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	0		0		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	0		0		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	23 738		23 738	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	71 405		71 405	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0	
		Divers	VP	52 500		52 500	
	Groupe et associés (2)	VC	196 883		196 883		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	13 790		13 790		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	526 755	VU	526 755	VV
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VC	0	0		
		à plus d'1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	299 798		299 798		
	Personnel et comptes rattachés	8C	32 102		32 102		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	39 699		39 699		
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	0		0		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	24 196		24 196		
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 343		5 343		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI	0		0		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	991		991		
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZI					
	Produits constatés d'avance	8L	34 337		34 337		
TOTAUX		VY	436 466	VZ	436 466		
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

 1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2016

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2015				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA			
			de son conjoint		WB			
			moins part déductible*		WC			
	à réintégrer :							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	1 010		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 010		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	0		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				YI	-8 382		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		IB			
			- imposées au taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YI				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3				
				TOTAL I	WR	-4 203		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	9 001			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
			- imposées au taux de 0 %		WH			
			- imposées au taux de 19 %		WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				Y6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA			
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*				XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité (44 quaterdecies)	L6	Sociétés d'investissement innovantes cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA	
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	0V	Bassin d'emploi à réaménager (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Crance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	XC		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	0			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	13 204			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	13 204			

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cesid Group

**10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2016

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	13 204
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	13 204
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	21 082
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
PARTICIPATION DES SALAIRES		9K	9L 7450
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE (ORGANIC)		9M	9N 1551
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO 9 001
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11
**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**
DGFIP N° 2058-C 2016

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	9 137	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	1 653				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	33 056		- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE						
	TOTAL I	OF	42 193		Autres répartitions	ZF						
					Report à nouveau		ZG	40 540				
					(NB. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	42 193			
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT	757 472
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	313 169
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	6 564
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	16 815
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	98 255
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 192 276
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										VW	10 874
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	4 254
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	15 128	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	267 824
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	223 209
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460) *										0B	203 479
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S	
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)										YP	5
	— Effectif affecté à l'activité artisanale										RL	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
— Numéro du centre de gestion agréé * XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL				
					JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO				
					JP	Imputations		JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2016

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués ou franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14
SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C

2016

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>series-0</i> bis du CGI) ❶ *.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>series-0</i> du CGI) ❷ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❶+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>series-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>series-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D

2016

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	résERVE figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2016

 Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

 Néant *

 EXERCICE CLOS LE

 N° SIRET

 DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

 ADRESSE (voie)

 CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="6 250"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

 Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

 Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

 Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2016

 Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.O.L.)

 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
1		

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 7 9 0 3 4 2 4 9 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE

ADRESSE (voie) 0000 LA GRANGE AUX BOIS

CODE POSTAL 57070 VILLE METZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination

 N° SIREN (si société établie en France) % de détention

 Adresse : N° Voie

 Code Postal Commune Pays
1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

 (1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Direction Générale des Finances Publiques		N° 2065-SD 2016	
Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	
		Timbre à date du service	
Exercice ouvert le	01/01/2015	et clos le	31/12/2015
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)		Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
		Si PME innovantes	<input type="checkbox"/>
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE		LA GRANGE AUX BOIS	
SIRET	7 9 0 3 4 2 4 9 7 0 0 0 1 9	57070 METZ	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.			
		SIRET	
B ACTIVITE			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 %
			Déficit
			13 204
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>
		Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
			Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
			Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>
			Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W		<input type="checkbox"/>	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%			
<p>Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.</p> <p>Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".</p>			
Viseur conventionné <input type="checkbox"/>		Visa : CGA <input type="checkbox"/>	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du professionnel de l'expertise comptable :		Tél.:	
- du conseil :		Tél.:	
- de l'association agréée :		Tél.:	
- N° d'agrément de l'AA :			

AGREMENT DGFIP C5115.12008

 Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

 Direction Générale
des Finances Publiques
N° 2067
(2016)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

 Désignation de l'entreprise SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE

 du 01/01/2015

 Adresse 0000 LA GRANGE AUX BOIS 57070 METZ

 au 31/12/2015
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE						
1	MME ANGIHAUD NICOLE RESP ADM ET FIN	0044 RUE MERCY 57070 METZ						
2	MME HOUZELLE ISABELLE CHARGÉE DE CLIENTÈLE	0002 RUE DE LA RENAISSANCE 57690 CORNY SUR MOSELLE						
3	MR FRANK BENJAMIN DEVELOPPEUR COMMERCIAL	0021 RUE DE L'ARDECHE 57070 METZ						
4	MR PERL FABRICE DIRECTEUR COMMERCIAL	0027 RUE DE COTTENDORFF 57320 SCHWERDORFF						
5	MR REY ALEXANDRE DIRECTEUR PALAIS CONGRES	0004 RUE LANCON 57000 METZ						
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	40 576			40 576	28			40 604
2	36 243			36 243	35			36 278
3	33 218			33 218	727			33 945
4	33 027	692		33 719	1 349			35 068
5	22 896	177		23 073	252			23 325
6								
7								
8								
9								
10								
**	169 960	869		169 829	2 391			169 220

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		669
Total		669

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	169 889	- de l'exercice ⑩	-13 204
- de l'exercice précédent ⑩	230 442	- de l'exercice précédent ⑩	46 088
Nom et qualité du signataire		À <u>BRIGNAIS</u> , le <u>25/03/2016</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION


 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-FA-SD
 (2016)

CREDIT IMPOT FAMILLE

(Article 244 - quarter F du code général des impôts)

 Année civile

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Dénomination de l'entreprise :	SE CENTRE CONGRES METZ METROPO	N° SIREN : 790342497
		Nature de l'activité exercée :
Adresse :	LA GRANGE AUX BOIS 57070 METZ	
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère :	
Adresse :	
N° SIREN :	

I - DÉTERMINATION DES DÉPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT¹

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ²	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 - ligne 2) x 50 %	3	0

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ²	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 - ligne 5) x 25 %	6	0

II - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 10)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	0

¹ Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.

² Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE

III – PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé	10	

IV – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: reporter le montant du crédit d'impôt sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée)³

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

³ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 17.

⁴ Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la rubrique " Professionnels " du portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Formulaire obligatoire
Art. 49 septies X et 49 septies X A
annexe III au CGI



2069-M-SD
(2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SAS SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE
Adresse	LA GRANGE AUX BOIS 57070 METZ
N° Siren	790342497

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° Siren	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	0
----------------------------------	---	---	---	---

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3		
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ²	3b		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	0	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		0
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		0

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	0
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	0

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE
III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ³ 1	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁴ 2		Excédents imputés ⁵ 3		Excédents restant à imputer ⁶ (colonne 1 - colonne 3) 4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Réduction d'impôt de l'exercice ⁷ [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	0
--	----	---

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ⁸

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 16</i>)	18	0
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 17 - montant case 18 si case 17 > case 18</i>)	19	0
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 18 - montant case 17 si case 18 > case 17</i>)	20	0

³ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁴ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁵ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁶ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁷ Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-dessus peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE

VII – SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042 (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042 de l'année N-1 ⁹	21	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	22	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 21 – ligne 22)	23	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁰ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹¹ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹²		TOTAL	24
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042 de l'année (montant ligne 16 + montant ligne 24) ¹³			25

⁹ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁰ Reporter le montant indiqué ligne 22, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹¹ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹² Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 21.

¹³ Ce montant sera à reporter à la ligne 21 de la déclaration n° 2069-M-SD à souscrire l'année suivante.

2016	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI
------	---	---------

Au titre de l'année N

Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE LA GRANGE AUX BOIS 57070 METZ 790342497		Néant	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	8 382

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	139 706
Dont préfinancement	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		


 N° 2079-AI-SD
(2016)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
**CREDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DES ENTREPRISES AYANT CONCLU
 UN ACCORD D'INTERESSEMENT**
 (Article 244 quater T du code général des impôts)

Au titre de l'exercice ouvert le 01/01/2015 et clos le 31/12/2015

Dénomination de l'entreprise	SAS SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE	N° SIREN	790342497
Adresse	LA GRANGE AUX BOIS 57070 METZ		
Nom et adresse personnelle de l'exploitant ⁽¹⁾			
Nature de l'activité de l'entreprise			

 SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	N° SIREN
Adresse	

Date de conclusion d'un accord ou d'un avenant à un accord d'intéressement ⁽¹⁾

I. CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES PRIMES DUES PAR LES ENTREPRISES EMPLOYANT MOINS DE 50 SALARIÉS⁽²⁾ AU TITRE DES EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 EN APPLICATION D'ACCORDS D'INTERESSEMENT CONCLUS OU RENOUELES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 OU D'ACCORDS EN COURS À CETTE DATE

Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice en application d'un accord d'intéressement	1	
Moyenne des primes ⁽³⁾ dues au titre de l'accord précédent	2	
Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice précédent en application d'un accord d'intéressement	3	
Dépenses totales		
- Montant ligne 2 > montant ligne 3 : reporter en ligne 4 le résultat du calcul (ligne 1 - ligne 2)	4	0
- Montant ligne 3 > montant ligne 2 : reporter en ligne 4 le résultat du calcul (ligne 1 - ligne 3)		
Montant du crédit d'impôt (ligne 4 x 30 %)	5	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 22)	6	
Montant du crédit d'impôt brut avant plafonnement (ligne 5 + ligne 6)	7	0

(1) L'accord d'intéressement ou l'avenant à l'accord d'intéressement doit avoir été conclu entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2014.

(2) Entreprises employant habituellement moins de 50 ou 250 salariés au sens de l'article L. 1111-2 du code du travail. Pour les entreprises membres d'un groupe mentionné à l'article 223 A ou 223A bis du code général des impôts, le montant du crédit d'impôt étant calculé au niveau de chaque société du groupe, la condition d'effectif est en conséquence appréciée au niveau de chaque société du groupe, y compris lorsqu'un accord d'intéressement a été conclu au niveau du groupe.

(3) En cas de fusion, apports ou opérations assimilées réalisés pendant la durée d'application de l'accord en cours ou de l'accord précédent, ou au cours de l'un des trois exercices séparant l'accord en cours du précédent, la moyenne des primes dues par la société absorbante ou bénéficiaire des apports et par la société apporteuse est égale au montant moyen des primes dues à chaque salarié au titre de l'accord précédent multiplié par le nombre total de salariés constaté à l'issue de ces opérations.

(4) Ce seuil est fixé à 100000 € pour les entreprises du secteur du transport routier de personnes ou de marchandises.

2016

Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents dans la limite de 200 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ⁽⁴⁾).	8	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 7 + ligne 8)	9	0
Montant du crédit d'impôt net après plafonnement - Montant ligne 8 = 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter zéro ligne 10 - Montant ligne 9 < 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter à la ligne 10 le montant déterminé ligne 7 - Montant ligne 9 > 200 000 € ⁽⁴⁾ , le montant à reporter ligne 10 est égal à (200 000 € ⁽⁴⁾ - ligne 8)	10	0

II. CALCUL DU CREDIT D'IMPOT AU TITRE DES PRIMES DUES EN APPLICATION D'ACCORDS D'INTERESSEMENT CONCLUS OU RENOUELES ANTERIEUREMENT AU 1^{ER} JANVIER 2011 POUR LES ENTREPRISES EMPLOYANT MOINS DE 250 SALARIES ⁽²⁾

A servir lorsqu'un accord d'intéressement est en vigueur au titre des 4 exercices précédents celui de la première application de l'accord en cours		
Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice en application d'un accord d'intéressement	11	
Moyenne des primes ⁽³⁾ dues au titre de l'accord précédent	12	
A servir lorsqu'aucun accord d'intéressement n'est en vigueur au titre des 4 exercices précédents celui de la première application de l'accord en cours		
Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice en application d'un accord d'intéressement	13	
Primes d'intéressement dues en application d'un accord d'intéressement au titre de l'exercice déjà prises en compte dans la base de calcul d'un autre crédit d'impôt	14	
Dépenses totales : [(ligne 11 - ligne 12) ou ligne 13] - (ligne 14)	15	
Crédit d'impôt : (ligne 15 x 20 %)	16	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 22)	17	
Montant du crédit d'impôt brut avant plafonnement (ligne 16 + ligne 17)	18	0
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents dans la limite de 200 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ⁽⁴⁾).	19	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 18 + ligne 19)	20	0
Montant du crédit d'impôt net après plafonnement - Montant ligne 19 = 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter zéro ligne 21 - Montant ligne 20 < 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter à la ligne 21 le montant déterminé ligne 18 - Montant ligne 20 > 200 000 € ⁽⁴⁾ , le montant à reporter ligne 21 est égal à (200 000 € ⁽⁴⁾ - ligne 19)	21	0

III - PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ DECLARANTE DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Montant total du crédit d'impôt dégagé	22	

2016

IV – RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES (OU ASSIMILÉES)

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Total		

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 21 doit être reporté sur les déclarations n°2069–RCI–SD et n° 2042 C.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 21 doit être reporté sur la déclaration n°2069–RCI–SD et sur le relevé de solde 2572–SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573–SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573–SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

(article 244 quater C du CGI)


N° 2079-CICE-SD

 Dépenses engagées
au titre de

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI
FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069–RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2015	Clos le	31/12/2015
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	79034249700019
SE CENTRE CONGRES METZ METROPOLE LA GRANGE AUX BOIS 57070 METZ	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaire (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année) ¹	1	139 708
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %) ²	2	8 382
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers)	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10 / 90)	3b	0
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	8 382

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Pour des rémunérations versées en 2015 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 7.5%

³ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) X ③
TOTAL				7

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) X ③
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE
IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général	
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8 8 382
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10 : – le résultat du calcul (ligne 8 – ligne 9) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 8 – ligne 9) est négatif ou égal à zéro	10 8 382
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11 8 382

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n°2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	12
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 14 : – le résultat du calcul (ligne 12 – ligne 13) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 12 – ligne 13) est négatif ou égal à zéro	14
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14	15

³ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance perçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	17	8 382

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042 C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.